

## Evaluation de la course d'orientation en lien avec le travail sur les postes

Complément au Règlement des Joutes samaritaines 2008 du 20.01.2008

### 1. Prescriptions premières

Ce règlement fait suite aux documents

- OC 230 Concept Joutes samaritaines 200X du 16.06.2006 et
- OC 231 Règlement de la Commission du concours des Joutes samaritaines du 16.06.2006,

édictees par le Comité central ASS.

### 2. Type de course d'orientation

La course d'orientation est organisée sous la forme d'une course au score.

L'objectif est d'effectuer un maximum de postes en 75 minutes.

Chaque groupe concurrent est libre de choisir le nombre de postes où il s'arrêtera et dans quel ordre.

Chaque poste effectué pendant la course d'orientation donne droit à un nombre de points définis.

### 3. Déroulement de la course d'orientation

#### 3.1 Durée et déroulement

Au départ, le groupe concurrent reçoit sa carte de course. Il a ensuite 5 minutes pour décider de l'ordre dans lequel il va parcourir les différents postes.

Au bout de ces 5 minutes de préparation, la course en tant que telle démarre, pour une durée de 75 minutes.

#### 3.2 Grandeur du groupe

Indépendamment de la grandeur du groupe dans la partie technique, pour la marche d'orientation au moins 3 participants du groupe existant doivent prendre le départ, arriver à chaque poste et atteindre le but.

#### 3.3 Documentation

Pour la course d'orientation au score, une carte à découper à l'échelle 1:25 000 de la région du Lac Noir est mise à disposition.

Cette carte doit être validée à chaque poste de la course d'orientation dans les champs prévus à cet effet au bord de la carte, à l'aide d'une pince de contrôle.

#### 3.4 Passages aux postes

Tous les postes de la course d'orientation ainsi que l'arrivée doivent être atteints par tous les membres du groupe dans les 30 secondes.

### 4. Evaluation

#### 4.1 Points obtenus

Chaque poste de la course d'orientation donne droit à un nombre de points définis.

La somme des points de tous les postes validés donne le résultat.

Le maximum des points pour tous les postes s'élève à 240 points.

#### **4.2 Limite de temps**

Les groupes concurrents doivent se présenter à l'arrivée au plus tard 80 minutes après la remise de la carte de course. Chaque minute de retard donne lieu à une déduction de 5 points sur le total de points obtenu.

### **5. Disqualification**

Les motifs suivants entraînent la disqualification du groupe concurrent :

- Perte de la carte de course
- Perforations dans le mauvais champ de la carte de course
- Utilisation de moyens auxiliaires électroniques (téléphone portable, GPS, etc.)
- Passage d'un poste ou du but avec moins de 3 membres du groupe ( 30 sec.)
- Attitude anti-sportive à l'égard des cadres engagés ou des participants

### **6. Mentions de la course d'orientation**

#### **6.1 Mention « Excellent »**

Les groupes qui totalisent au moins 180 points obtiennent la mention « Excellent ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 160 points obtiennent la mention « Excellent ».

#### **6.2 Mention « Très bien »**

Les groupes qui totalisent au moins 120 points obtiennent la mention « Très bien ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 100 points obtiennent la mention « Très bien ».

#### **6.3 Mention « Bien »**

Les groupes qui totalisent au moins 80 points obtiennent la mention « Bien ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 60 points obtiennent la mention « Bien ».

#### **6.4 Mention « Satisfaisant »**

Les groupes qui totalisent moins de 80 points obtiennent la mention « Satisfaisant ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent moins de 60 points obtiennent la mention « Satisfaisant ».

### **7. Mentions combinées Travail sur les postes – Course d'orientation**

#### **7.1 Champion Suisse**

Les points de la course d'orientation ne sont pas pris en compte pour la désignation du champion Suisse.

#### **7.2 Mention « Excellent »**

Les groupes qui totalisent au moins 400 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Excellent ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 360 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Excellent ».

#### **7.3 Mention « Très bien »**

Les groupes qui totalisent au moins 280 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Très bien ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 240 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Très bien ».

#### 7.4 Mention « Bien »

Les groupes qui totalisent au moins 180 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Bien ».  
Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 140 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Bien ».

#### 7.5 Mention « Satisfaisant »

Les groupes qui totalisent moins de 180 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Satisfaisant ».  
Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent moins de 140 points pour le travail sur les postes et la course d'orientation obtiennent la mention « Satisfaisant ».

## 8. Communication des résultats des Joutes

### 8.1. Listes des mentions obtenues

*A la fin des JSS sont établies les listes des groupes classés selon le nombre de points obtenus et avec indications des mentions obtenues.*

### 8.2 Vainqueur des JSS

*Le grand vainqueur des JSS est le groupe de la catégorie Adultes qui a obtenu les meilleurs résultats sur le plan technique. Les groupes qui relèvent en sus le défi sportif de la course d'orientation constituent une sous-catégorie de l'ensemble des groupes participants.*

*Les vainqueurs des JSS (ou, en cas de refus, le groupe classé juste après) sont autorisés à participer l'année suivante au Concours européen de 1<sup>er</sup> secours FACE aux frais de l'ASS.*

## 9. Recours

### 9.1 Compétence

Les recours sont traités par la Commission du concours.  
La Commission du concours se réserve le droit d'auditionner le CO, les participants et les experts responsables de la course d'orientation.

### 9.2 Dépôt des recours

***Les recours doivent être remis par écrit à la Commission du concours le jour du concours, au plus tard une heure après le passage de la ligne d'arrivée.  
Tout recours déposé ultérieurement ne sera pas pris en compte.***

### 9.3 Décision

La Commission du concours décide au plus tard jusqu'à l'annonce du classement si un recours est autorisé ou rejeté.  
La décision de la Commission du concours est définitive.

## 10. Dispositions finales

Le Règlement a été approuvé par la Commission du concours le 06.07.2008. Il remplace le règlement de même nom du 22.02.2008.

Alliance suisse des samaritains

Commission du concours



Christian Bassler  
Président de la Commission  
du concours



Michèle Schwager  
Adjointe du Président de la  
Commission du concours